



PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL

Du 24 OCTOBRE 2024 à 18 heures 30

L'an deux mille vingt-quatre, le conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Laurent POISSANT, Maire, à la suite de la convocation du 16 octobre 2024 adressée individuellement à chaque conseil en exercice, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.

Présents : Monsieur Laurent POISSANT, Madame Nadège VANDENBUSSCHE, M. Didier COMPARON, Mme Anne-Marie DUHAMEL, M. Jean-Pierre COQUELLE, Mme Nadine DAUTRICHE-WAELES, M. Romain DRUMEZ, M. Joël OUVRY, Mme Perrine FRUCHART, M. Bruno LOTHE, Mme Cindy QUESTE, M. Joël BIGOURD, Mme Marie-Claire EVRARD-COURTIN, Mme Jacqueline LACHERAY, M. Jean-Claude BRUNELLE ; Mme Sophie PASSERIEUX, Mme Virginie MARTEL.

Excusé(s) :

Absent(s) : Mme Catherine BECART, Mme Sylvie DEBOVE, M. Jimmy DELESTIENNE, M. Laurent ETOC, Mme Angélique WASIL.

Excusé(s) ayant donné procuration : M. Philippe CARON pouvoir à M Romain DRUMEZ, M Alain COURAULT pouvoir à Mme Anne-Marie DUHAMEL, M Serge HERMANT pouvoir à M. Joël BIGOURD, M. Philippe DUTKIEWICZ pouvoir à Mme Virginie MARTEL, M. Grégory CLAUSEN pouvoir à M Didier COMPARON, Mme Marie-Claire DEBERT pouvoir à Mme Marie-Claire EVRARD-COURTIN, M. Daniel LAIGLE pouvoir à Mme Cindy QUESTE.

Monsieur le Maire constate, après l'appel nominal que le quorum est atteint.

Après avoir désigné Mme Perrine FRUCHART, secrétaire de séance, et fait approuver la liste des délibérations et le procès-verbal de la séance du 2 juillet 2024., l'assemblée passe à l'examen des différentes affaires portées à l'ordre du jour.

Ordre du jour :

Lecture des décisions du Maire ;

- 0) Liste des délibération et procès-verbal du conseil municipal du 2 juillet 2024 ;
- 1) Subventions 2024 aux associations ;
- 2) Achat véhicules vente aux enchères ;
- 3) Sollicitation de la subvention dans le cadre du fonds de concours transition durable et soutien aux communes du territoire de la CALL 2024 ;
- 4) Demande de subvention reconstruction du Monuments aux Morts, place du Docteur Urbaniak ;
- 5) Modification du tableau des effectifs ;
- 6) Bourses d'étudiant(es) année 2024/2025 ;
- 7) Adhésion à la convention 2025 pour le développement des séjours enfants avec la CAF ;
- 8) Séjours enfants février 2025, participation des familles ;
- 9) Servitude de passage au profit de la société Tisserin de la parcelle cadastrée section AN N°7 au 1 Allée de l'Orangerie ;
- 10) Rétablissement des voies de communication suite à la délimitation du domaine public autoroutier concédé (DPAC) de l'Autoroute A26 ;
- 11) Rétrocession des voiries, réseaux et Divers (VRD), Résidence Maisons et Cités, Boulevard Lamendin ;
- 12) Rétrocession Voitures, Résidence Maisons et Cités, Rue de Loos ;
- 13) Servitude de passage Enedis, Rue Alexandre Dumas ;
- 14) Cession d'un logement locatif social ;
- 15) Renouvellement de la convention de Mise à Disposition de Biens avec la CALL pour l'accès à un service internet de traitement et de gestion des obligations liées à la réglementation relative aux travaux à proximité des réseaux ;
- 16) Appel à projet QPV 2024 « modernisation de l'offre de services offerte aux habitants en quartiers prioritaires » ;
- 17) Subvention 2024 pour l'association Maz'ucale ;
- 18) Questions diverses.

Compte-rendu des décisions prises par délégation du Conseil Municipal au Maire pour les attributions définies par les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

NUMERO DE LA DECISION	OBJET DE L'ACTE
Décision 08/2024	<p>Procédé à la signature, d'un emprunt Environnemental et Social d'un montant de 1 500 000 € avec la société générale dont les caractéristiques sont les suivantes :</p> <p>-Prêt consenti jusqu'au 02/12/2044 et s'amortira sur 20 ans à compter de la date de consolidation fixée au 02/12/2024 ;</p> <p>- Taux d'intérêts : chaque périodicité du 02/12/2024 au 02/12/2044 : 3.42 % définit au 13/09/2024.</p>
Décision 10/2024	<p>Procédé à la signature, du bail dérogatoire commercial de l'immeuble communal situé au 2 rue Décatoire au 1^{er} septembre 2024 pour un loyer de 400 € par mois à terme échu, à partir du 1^{er} janvier 2025.</p>

0) Approbation du procès-verbal du 2 juillet 2024 et la liste des délibérations

Le conseil Municipal approuver à l'unanimité le procès-verbal et les délibérations du 2 juillet 2024.

1) DELIBERATION 1/2024/24-10

Objet : Subventions 2024 aux associations.

Approbation des subventions aux associations 2024 dont les demandes n'ont pu être examinées lors des réunions de Conseil du 11 avril et 2 juillet dernier, à savoir :

- Donneurs de sang : 240 € à l'unanimité
- Noires et Blanches : 313 € à l'unanimité

- Jeune France : 75 € à l'unanimité
- Central Club Accordéon de Mazingarbe : 150 € à l'unanimité
- Miss Mazingarbe : 150 € vote 3 Abstentions
- La sauce 62 : 150 € à l'unanimité
- L'Harmonie (Musique Communale) : 150 € vote 3 Abstentions
- L'OMCSL : 150 € vote 3 Abstentions
- Les Défenseurs du poilu. : 150 € A l'unanimité

2) DELIBERATION 02/2024/24-10

Objet : Achat véhicules vente aux enchères.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer l'achat de véhicules aux ventes aux enchères dans la limite des crédits alloués en 2024.

3) DELIBERATION 03/2024/24-10

Objet : Sollicitation de la subvention dans le cadre du fonds de concours transition durable et soutien aux communes du territoire de la CALL 2024.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la subvention dans le cadre du fonds de concours 2024 pour la rénovation de notre éclairage public.

4) DELIBERATION 04/2024/24-10

Objet : Demande de subvention reconstruction du Monuments aux Morts- Place du Docteur Urbaniak.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la subvention

5) DELIBERATION 05/2024/24-10

Objet : Modification du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité Monsieur le Maire à modifier du tableau des effectifs à compter du 24 octobre 2024 (la création d'1 poste de rédacteur à temps complet, création d'un poste de gardien-brigadier de police municipale).

6) DELIBERATION 06/2024/24-10

Objet : Bourses d'étudiant(es) année 2024/2025.

Le bénéficiaire devra fournir une attestation de présence aux examens ou partiels de février. La bourse sera versée en deux fois pour tous les bénéficiaires.

TAUX	MONTANT DE LA BOURSE
Non boursier et boursier à taux 0	500€
Boursier à taux 0 bis	350€
Boursier à taux 1	200€

De surcroît, il est suggéré d'apporter également une assistance aux lycéens qui intégreront les études professionnelles ou technologiques au cours de l'année scolaire en cours. Une aide financière de 200 € leur sera octroyée lors de la première année d'études pour l'acquisition de matériel spécifique (outillage, vêtements professionnels, accessoires...).

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité l'octroi de la bourse étudiants 2024/2025 et la bourse pour les lycéens.

7) DELIBERATION 07/2024/24-10

Objet : Adhésions à la convention 2025 pour le développement des séjours enfants avec la CAF.

Annexe : convention séjour.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité l'adhésion à la convention 2025 pour le développement des séjours enfants avec CAF.

8) DELIBERATION 08/2024/24-10

Objet : Séjours enfants Février 2025, participation des familles.

Grilles des tarifs :

Mazingarbois

Quotient Familial	1 ^{er} enfant (ATL déduit)	A partir du 2 ^{eme} enfant (ATL déduit)
De 0 à 450 ATL = 30€ / jour	147,50 €	142,50 €
De 451 à 617 ATL = 20€ / jour	227,50 €	222,50 €
618 et plus Pas d'ATL	387,50 €	382,50 €

Non Mazingarbois

Quotient Familial	1 ^{er} enfant Extérieur (ATL déduit)	A partir du 2 ^{eme} enfant extérieur (ATL déduit)
De 0 à 450 ATL = 30€ / jour	297,50 €	292,50€
De 451 à 617 ATL = 20€ / jour	377,50€	372,50€
618 et plus Pas d'ATL	537,50€	532,50 €

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité les tarifs du séjour et les conditions d'inscriptions.

9) DELIBERATION 07/2024/24-10

Objet : Servitude de passage au profit de la société Tisserin de la parcelle cadastrée section AN N°7 au 1 Allée de l'Orangerie.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité d'approuver la constitution de servitude de passage au profit de la parcelle AN7 sur la parcelle communale AN4 et d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à la constitution d'une servitude de passage au profit de la parcelle AN7 sur la parcelle communale AN4 et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

10) Rétablissement des voies de communication suite à la délimitation du domaine public autoroutier concédé (DPAC) de l'Autoroute A26

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de donner un avis favorable à la délimitation des voies rétablies dans le cadre de la Délimitation du Domaine Public Autoroutier Concédé (DPAC) de l'Autoroute A26, telle qu'elle figure au plan joint. Le conseil Municipal décide, à l'unanimité que tous les frais relatifs à cette opération incomberont à la Société des Autoroutes du Nord et de l'Est de la France. Le conseil Municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer tous pièces inhérentes aux remises de ces voies à la commune.

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de biens, pour l'accès à un service internet de traitement et de gestion des obligations liées à la réglementation relative aux travaux à proximité des réseaux pour une durée de 4 ans.

16) Appel à projet QPV 2024 « modernisation de l'offre de services offerte aux habitants en quartiers prioritaires ».

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité d'accepter la subvention dans le cadre de l'appel à projet « modernisation de l'offre de services offertes aux habitants en quartiers prioritaires 2024 » d'un montant de 11 505 € pour les travaux de la remise en état et d'embellissement de la façade intérieure de l'école élémentaire France Pasteur à Mazingarbe.

17) Subvention 2024 pour l'association Maz'ucale

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à attribuer la subvention à Maz'ucale de 2000 €

18) Questions diverses.

Aucune question.

Le 24 octobre 2024.

L'Ordre du jour étant clos, la séance est levée à 20h00.

La secrétaire



Perrine FRUCHART

Le Maire


MAIRIA DE MAZINGARBE
62670

Laurent POISSANT.

11) Rétrocession des voiries, réseaux et Divers (VRD), Résidence Maisons et Cités, Boulevard Lamendin.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité que la publicité foncière de l'acte de vente à la conservation des hypothèques, de procéder au transfert de domanialité domaine privé communal, domaine public communal conformément à l'article L141-3 Code de la voirie routière. Dit que les frais de procédure seront à la charge de la SARL Maisons et cités.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de faire la demande de Dotation Globale de Fonctionnement pour un linéaire total de voirie de la rue de Loos de 47 ml.

12) Rétrocession Voiries, Résidence Maisons et Cités, Rue de Loos.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité que la publicité foncière de l'acte de vente à la conservation des hypothèques, de procéder au transfert de domanialité domaine privé communal, domaine public communal conformément à l'article L141-3 Code de la voirie routière.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité que les frais de procédure seront à la charge de la SARL Maisons et cités.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de faire la demande de Dotation Globale de Fonctionnement pour un linéaire total de voirie de la rue de Loos de 52 ml.

13) Servitude de passage Enedis, Rue Alexandre Dumas.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la constitution d'une servitude de passage d'une canalisation électrique souterraine au profit d'ENEDIS ainsi qu'une servitude d'accès au profit de ladite société, sur la parcelle cadastrée section AD 166, situées rue Alexandre Dumas.

14) Cession d'un logement locatif social.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la cession du logement locatif social 38 chemin de Labassée.

15) Renouvellement de la convention de Mise à Disposition de Biens avec la CALL pour l'accès à un service internet de traitement et de gestion des obligations liées à la réglementation relative aux travaux à proximité des réseaux.